



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Cabinet du préfet

Bureau de la  
Représentation de l'Etat

**ARRÊTÉ N° 2561**  
**ACCORDANT LA MÉDAILLE DE BRONZE**  
**DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**  
**PROMOTION DU 14 JUILLET 2019**

-----oOo-----

**Le préfet de La Réunion**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ensemble de décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 87.197 JS du 10 novembre 1987 portant déconcentration de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 88.112 du 22 avril 1988 portant création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel du secrétariat d'Etat pour services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports,

VU l'arrêté n° 1142/CAB du 14 mai 2008 portant création de la commission régionale consultative chargée d'examiner les propositions d'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de la lettre de félicitations,

VU l'arrêté n° 2221/CAB du 7 novembre 2016 modifiant l'arrêté N°1417/CAB du 12 mai 2009 ;

Sur proposition de la commission régionale consultative réunie le 8 avril 2019

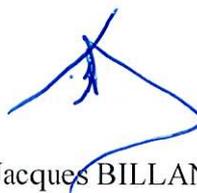
## ARRETE

**Article 1 :** la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée au titre de la promotion du 14 juillet 2019 aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Guy ALPHONSINE, retraité, demeurant à l'ENTRE-DEUX;
- Monsieur Jean-Max BOYER, chargé de mission, demeurant à SAINT-DENIS;
- Madame Dominique DANNEMULLER, retraitée, demeurant à SAINT-PAUL;
- Monsieur Alain DJEUTANG, directeur du Centre international d'accueils des marins et aumônier des gens de mer et des ports, demeurant à LE PORT ;
- Monsieur Dominique FRANCOMME, conseiller principal d'éducation, demeurant à SAINT JOSEPH;
- Monsieur Francis GABLE, retraité, demeurant à SAINT-BENOIT ;
- Monsieur Jean-Albert GERBANDIER, commercial, demeurant à SAINTE-SUZANNE;
- Madame Marie-Rolande HIPPOLYTE, agent de développement, demeurant à SAINT-LEU
- Monsieur Vincent HOAREAU, policier municipal, demeurant à SAINT JOSEPH ;
- Monsieur Jacky MONTAIGNE, retraité, demeurant à SAINT-BENOIT ;
- Madame Marie NAXOS, agent des impôts, demeurant à SAINT-DENIS ;
- Monsieur Piérique RIVIERE, Formateur indépendant, demeurant à L'ENTRE DEUX ;
- Monsieur Ismaël SADAR, retraité, demeurant à SAINT DENIS ;
- Madame Marie SAUTRON, conseillère bancaire, demeurant à LE TAMPON ;
- Monsieur Thierry SPARTON, agent administratif hospitalier, demeurant à SAINT-PIERRE;
- Madame Marie-Anita TUREL sans profession, demeurant à SAINT-ANDRE ;

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Jacques BILLANT